



Avis de mise en candidature – Conseil d’administration

Le comité de gouvernance lance officiellement l’appel de candidatures pour pourvoir **quatre (4) postes** au sein du conseil d’administration. Les élections auront lieu lors de la prochaine assemblée générale annuelle, le mercredi 27 mai 2026 en mode virtuel

Postes en élection

- **Administrateur, membre des clubs du secteur Est**
- **Administrateur, membre des clubs du secteur Centre**
- **Administrateur (trice) (poste ouvert à l’ensemble des membres)**
- **Représentant(e) des entraîneurs**

Critères d’admissibilité

Les candidats doivent :

- Être membres en règle de Patinage Canada au moment du dépôt de leur candidature
- Répondre aux critères spécifiques liés au poste visé (secteur géographique ou statut d’entraîneur, le cas échéant)
- Être disponibles pour participer aux réunions du conseil d’administration et aux travaux des comités, selon les besoins

Comme stipulé à l’article 6.6 des règlements généraux de l’Association régionale Est du Québec (Patinage Est du Québec) :

- 6.6.1 Tout candidat admissible au poste d’Administrateur, de représentant membres de clubs des secteurs et de représentant des entraîneurs tel que défini à l’article 6.3 des présents règlements généraux, doit transmettre, par écrit, à l’Association, sa candidature dûment appuyée par la signature d’un Adhérent en règle de l’Association ou d’un Entraîneur Professionnel, ainsi qu’un profil à jour.
- 6.6.2 Les mises en candidature doivent être transmises au responsable des mises en candidature, au plus tard à la date fixée pour ce faire par le comité d’élection.
- 6.6.3 Les mises en candidature au poste de représentant des entraîneurs sont restreintes aux Entraîneurs professionnels en règle auprès de Patinage Québec.
- 6.6.4 Les mises en candidature à chacun des postes de Représentant de secteur sont restreintes aux membres des clubs et des écoles mentionnés aux articles 1.1.18 à 1.1.20 des présents règlements.
- 6.6.5 Les candidats peuvent déposer leur candidature à plus d’un poste. Un candidat qui a postulé comme Administrateur et qui par la suite se voit nommé représentant des Entraîneurs professionnels ou représentant de chacun des secteurs de la région devra retirer sa candidature au poste d’Administrateur.

Dépôt des candidatures

Tout bulletin doit être signé par la personne qui présente le candidat et par le candidat en lice, et ce, en guise d'acceptation de sa mise en candidature.

Les aspirants doivent joindre à ce formulaire une lettre de présentation (max 250 mots) énumérant leurs compétences relatives, leurs motivations et leur vision au poste d'administrateur au sein du conseil d'administration.

Le tout transmis par courriel à : candidatures@arpaeq.ca

Date limite de dépôt des candidatures : lundi 11 mai 2026 à 16h

Processus électoral

Les candidatures reçues seront présentées aux membres lors de l'assemblée générale annuelle. Si plusieurs candidatures sont reçues pour un même poste, un vote sera tenu conformément aux règlements généraux.